

39

30 MAI 2012

ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS
Société par actions simplifiée au capital de 7 734 350 euros
Siège social : Chemin de la Ribassière
Le Bastidon, 13190 ALLAUCH
528556806 RCS MARSEILLE

1034110

8238

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 NOVEMBRE 2011**

L'an deux mille onze et le vingt huit novembre à quatorze heures, les associés de la société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier TAHON, en sa qualité de Directeur Général de la Société.

Monsieur Stéphane SOUSSAN est désigné comme secrétaire.

La société ARESXPERT AUDIT, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée mais son représentant est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 773435 actions sur les 773435 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un co-Commissaire aux Comptes titulaire et d'un co-Commissaire aux Comptes suppléant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, désigne :

- la société CABINET J. CAUSSE ET ASSOCIES, domiciliée 91 avenue de l'Arrousaire – 84000 AVIGNON, en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire,
- Monsieur Jean-Claude GERMAIN, domicilié 91 avenue de l'Arrousaire – 84000 AVIGNON, en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Le CABINET J. CAUSSE ET ASSOCIES et Monsieur Jean-Claude GERMAIN ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

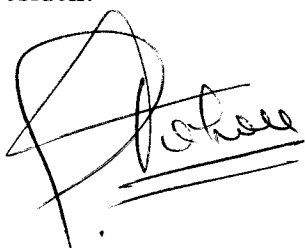
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CLOTURE

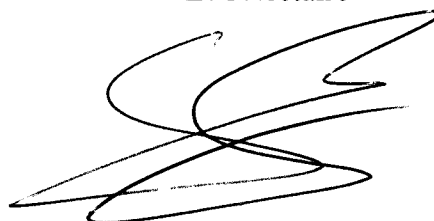
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Chou', written over two horizontal lines.

Le secrétaire

A stylized, abstract handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and curves.